

Rapport de la Commission du Conseil communal n°3 chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2018/51 : « Café-jeux parents-enfants à la Berlinoise » et du rapport préavis N°2018/53 : « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier ».

Participants

Membres de la commission

M.	Philippe	Miauton,	PLR
		rapporteur	
Mme	Florence	Bettschart-Narbel	PLR
Mme	Muriel	Chenaux Mesnier	SOC
Mme	Caroline	Alvarez Henry	SOC
M.	Romain	Felli	SOC
M.	Benjamin	Rudaz	V
Mme	Sophie	Michaud Gigon	V
M.	Georges André	Clerc	PLC
M.	Gianfranco	Gazzola	SOC
Mme	Graziella	Schaller	Centre
Mme	Sandrine	Schlienger	UDC

Membres de l'administration communale

Mme	Natacha	Litzistorf	conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture
Mme	Myriam	Arlettaz	responsable des établissements publics, service du logement et des gérances de la direction du logement, de l'environnement et de l'architecture
Mme	Sybil	Chevalley	secrétaire, service du logement et des gérances de la direction du logement, de l'environnement et de l'architecture

Excusés

M.	Daniel	Dubas	V
M.	Musa	Kamenica	SOC
M.	Pierre	Oberson	PLC
M.	Jean-Luc	Chollet	UDC
Mme	Laura	Manzoni	EàG

Lieu : Port-Franc 18, salle 368

Date : 23 janvier 2019

1. Discussion générale

De manière générale, la commission souligne sa satisfaction sur ces deux rapports. La postulante ajoute que les réponses vont dans le sens de ses postulats pour qu'une vraie place en ville soit laissées aux parents et aux enfants. Le rapport répond au besoin d'espaces aménagés d'un tea-room avec un espace pour les enfants et possibilité d'être à l'extérieur en cas de beau temps. Actuellement à Lausanne, de manière caricaturale, soit le parent souhaite boire un café et les enfants s'ennuient, soit le parent accompagne les enfants sur une place de jeux mais n'y trouve pas son compte, surtout en cas de mauvais

de temps. En outre, le projet de l'auberge de Beaulieu est véritablement aussi un projet pour les habitants, en même temps qu'un bel outil pour le musée, ce qui répond aussi aux demandes de la postulante.

Ces rapports font échos également d'un progressif changement de mentalité des restaurateurs vis-à-vis des familles, ainsi qu'au travail des Maisons vertes et Maisons de quartier dans leur accueil des familles. Ces démarches permettent non seulement une meilleure qualité de vie mais sont aussi propices aux déplacements et favorisent le commerce,

Un certain nombre de questions sont posées concernant le terme « intergénérationnel », et sur ce qu'il couvre dans le rapport, ainsi que sur la question de ces espaces en hiver, souvent fermés. Enfin, si le concept est évident pour les restaurants appartenant à la Ville, qu'en est-il des démarches auprès des restaurants privés ? Enfin, reste à savoir s'il existe dans les appels d'offre de la Ville un paragraphe mentionnant un espace pour les enfants, à défaut d'espace, un simple mur de dessin. A la lumière, de ce qui se fait à Beaulieu, les musées constituent également un lieu adéquat pour de telles réalisations, ce qui permet de diversifier leur offre.

M. Litzistorf souligne que la Ville souhaite se montrer plus ambitieuse compte tenu des pistes évoquées. Elle relève toutefois quelques éléments à surmonter. Concernant la création de nouveaux espaces dans les parcs, le point de vue légal est parfois compliqué. En outre, il faut veiller à la notion d'égalité de traitement lorsqu'il s'agit d'accorder des souplesses aux restaurants privés pour qu'ils aménagent de tels espaces. L'aspect « intergénérationnel » lui paraît suffisamment clair. Elle ajoute que lors des appels d'offres, une commission inter-services choisit les nouveaux exploitants en fonction de critères, détaillés dans l'annexe 1 du rapport. En saison hivernale, la situation est moins évidente, tout comme elle l'est pour les lundis, généralement fermés, attention que la Municipalité souhaite apporter à l'avenir.

La politique des établissements publics et celle des édicules devraient permettre de répondre aux attentes formulées. Dans le dossier des édicules, plusieurs difficultés se présentent : investissements trop importants, auxquels une collaboration avec des acteurs de la restauration pourrait remédier. Dans le cadre du Musée de l'Art brut, la réalisation doit beaucoup à la vision des personnes impliquées qui font parfois défaut dans d'autres projets. Au sujet des établissements publics de la Ville et de leur capacité à accueillir de tels aménagements, il n'y a pas de volonté d'instaurer une norme mais plutôt d'inciter les restaurateurs.

La question des édicules suscite une discussion particulière, évoquant le bilan des ouvertures et fermetures de ces derniers, ainsi que les prix pratiqués. Garantir la mixité sociale reste compliqué. La Municipale évoque différentes raisons justifiant les fermetures comme des horaires d'ouverture décalés et des chiffres d'affaires non atteints. Les prix pratiqués sont analysés lors des appels d'offres.

2. Détails sur les rapports-préavis

a. Rapport-préavis N°2018/51

Des précisions sont apportées sur l'avenir du restaurant de Sauvablin, actuellement fermé. L'Auberge sera déconstruite pour y aménager un espace dans l'ambiance Biergarten. Des constructions légères et mobiles pourront permettre d'étoffer l'offre de restauration. Concernant la Vaudaire, stoppée en raison de l'état du bâtiment, un nouveau projet devrait voir le jour cette année, tandis que la place de jeux sera revue en cohérence avec la thématique et les valeurs du CIO.

Décision: La conclusion est votée avec 9 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION.

b. Rapport-préavis N°2018/53

Un commissaire préférerait remplacer « Lausannois » par « habitants du quartier », ce qui de l'avis majoritaire ne correspondrait pas à l'idée de ces lieux.

Décision: La conclusion est votée avec 9 OUI, 0 NON et 1 ABSTENTION.

Lausanne, le 29 mai 2019

Philippe Miauton, rapporteur